



CHARTRE D'ÉLEVAGE

2015

1 PRESENTATION

Cette chartre rappelle et précise les points-clés de notre optique d'élevage. Elle est le reflet des statuts de l'association. Le but essentiel est la préservation, la qualité et le développement du Chat Mau Egyptien.

Tout postulant à l'adhésion en tant qu'éleveur agréé par l'AIME comme tout adhérent propriétaire de Mau désirant faire reproduire **s'engage à en respecter les dispositions.**

Tout litige concernant son interprétation est du ressort du Conseil d'Administration.

En contre-partie, le club apportera soutien, conseils et aide au placement des chatons.

Une base de données génétiques est tenue à jour. Toutes informations ou demandes d'informations sont à faire au **01 30 93 06 49**.

Cette base de données est le résultat de 15 ans de travail en faveur de la qualité génétique de la race et recense à ce jour près de 6300 chats.

Peu de Clubs de Race ont ce genre d'outil à leur disposition. Il appartient à chacun de le faire progresser.

2 COMPÉTENCES

Justifier d'une expérience de deux ans minimum dans l'élevage du Mau Égyptien ou d'une autre race féline. A défaut, accepter une période probatoire d'un an.

3 COMMUNICATION D'INFORMATIONS

Communiquer à l'AIME toutes informations concernant :

- L'enregistrement de ma chatterie (numéro, livre d'origines d'enregistrement, siret, numéro d'enregistrement auprès des Services Vétérinaires, numéro de certificat de capacité).



- L'effectif de mon élevage (race(s), nombre de sujets reproducteurs, nombre de sujets stérilisés) et son évolution.
- L'identification de tous mes sujets Maus Égyptiens : pedigrees, numéros de micropuces, code d'identification génétique.
- L'identification de mes portées : pedigrees, numéros de tatouage ou de micropuces.
- L'historique des sujets antérieurement à mon adhésion et notamment les éventuels problèmes de santé rencontrés.
- La connaissance du groupe sanguin sera un « plus » intéressant. La plupart des Mau semblent du groupe « A » mais il y a des sujets du Groupe « B ».
- Le statut de mes chats en regard de la déficience en Pyruvate Kinase (PKDef).

4 RÉGLEMENTATION

Me conformer à la réglementation en matière d'élevage et d'expositions, notamment les dispositions du texte du 3 Avril 2014 régissant les conditions de l'élevage des animaux de compagnie ainsi que les annexes (textes disponibles sur le site du LOOF ou www.aime.ws).

5 CONDITIONS D'ÉLEVAGE

- Garantir à mon ou mes chats une présence humaine et affective propre à son épanouissement.
- Garantir à mon ou mes chats une superficie suffisante pour une bonne qualité de vie et de bonnes conditions sanitaires. Une superficie minimum de 9 m² par chat est nécessaire.
- Ne maintenir aucun chat en cage sauf pour des raisons de santé et dans ce cas, sur prescription de mon vétérinaire ou en cas de force majeure. Ce cas doit rester exceptionnel.
- Si je possède un mâle entier qui « arrose », lui permettre de disposer d'une pièce d'au moins 9 m².



- Ne jamais faire vivre un chat en permanence dans un chalet ou un enclos extérieur sans possibilité d'accès aux pièces d'habitation de mon domicile.
- Ne jamais laisser vagabonder mon ou mes chats. En cas de sortie non contrôlée ou fuite accidentelle, il est recommandé de faire procéder au retour du chat à des tests FIV-FeLV et, si je possède un autre chat, de soumettre le fugueur à une quarantaine. Dans le cas où ces précautions n'ont pas été appliquées, il est obligatoire de faire tester mes chats avant de les mettre en contact avec d'autres chats (reproduction, exposition, mise en pension, etc.).
- Ne pas maintenir une femelle plus de trois mois consécutifs sous contraception par des progestagènes.
- Respecter un intervalle d'un an minimum entre deux mises bas, sauf en cas de chaleurs répétées risquant d'occasionner des problèmes de santé.
- Ne pas faire reproduire une chatte de moins de 12 mois et éviter les gestations répétitives pour préserver la santé de mes chattes reproductrices.
- Mettre en place une surveillance renforcée de la reproductrice au moins une semaine avant la mise-bas, et être présent lors de toute mise-bas.
- Ne céder ou vendre aucun chaton âgé de moins de trois mois.
- Permettre à tout représentant du Conseil d'Administration de l'AIME de visiter mes locaux sur sa demande avec les précautions d'usage (sauf nurserie et pièce de quarantaine).
- Ne faire dégriffer aucun chat.

6 ACQUISITION DE MAU

- S'enquérir des conditions d'élevage et, si possible, visiter la chatterie.
- N'acquérir qu'un sujet correctement vacciné contre le typhus et le coryza, ayant subi les tests FIV-FeLV.



- Faire systématiquement pratiquer un examen vétérinaire incluant un test de contrôle FIV-FeLV s'il n'a pas été effectué avant la livraison.
- Soumettre le chat en question à une « quarantaine » si je possède un autre chat.
- Faire pratiquer une dernière injection de primo-vaccination contre le typhus et le coryza entre 16 et 20 semaines d'âge.

7 REPRODUCTION

- Ne pas faire saillir une femelle Mau ni accorder de saillie d'un mâle Mau sans avoir demandé avis ou conseil auprès de l'AIME sur les coefficients de consanguinité et les lignées.
- Ne jamais apparier deux chats porteurs de la PKDef.
- Lors de saillie « extérieure » (chat extérieur à l'élevage), faire pratiquer un test FIV-FeLV sur chacun des reproducteurs.
- Lorsque la gestation est avérée, en informer l'association.
- En cas d'échec de la saillie, en informer l'AIME afin de contribuer à recenser les éventuels problèmes de reproduction. Dans le même but, informer l'AIME de tout problème pouvant survenir durant la gestation.
- En cas de doute sur l'identité du géniteur, faire pratiquer une recherche ADN de filiation sur l'ensemble de la portée.

8 QUALITÉ

- Permettre à tout acquéreur potentiel de visiter la totalité de mes locaux d'élevage (sauf nurserie et local de quarantaine).
- L'informer du standard officiel (LOOF pour la France) et des caractéristiques comportementales de la race.
- Lui signaler tout défaut éventuel sur un sujet proposé à la vente en lui précisant le degré de gravité de ce défaut (motif de pénalité ou de disqualification).



- Ne vendre en aucun cas un chaton sous l'appellation de « chat d'exposition », cette dénomination étant strictement réservée aux sujets ayant acquis le titre de Champion.
- Ne vendre en aucun cas un chaton sous l'appellation de « chat de qualité exceptionnelle », cette dénomination étant strictement réservée aux sujets titrés en France et à l'étranger et non stérilisés.
- Les titres des parents seront un plus dans la qualité potentielle des chatons.
- Garantir à tout acquéreur un sujet conforme à la qualité qu'il a demandée, sous réserve des caractéristiques éventuelles non prévisibles qui apparaîtraient ultérieurement.
- Fournir à tout acquéreur une notice d'élevage et rester à sa disposition pour tout renseignement ou conseil complémentaire.
- S'appuyer sur des jugements d'exposition si possible, lorsque le chaton est explicitement destiné à concourir en exposition.

9 PRIX ET DOCUMENTS OFFICIELS

- Garantir à tout acquéreur un prix ferme et définitif, excluant le transport. L'éleveur et l'acquéreur conviendront du mode de livraison en tenant compte qu'un chaton ne devra jamais voyager non accompagné.
- Réduire le prix de vente en cas d'apparition d'un défaut non visible lors de la réservation.
- Consulter l'AIME pour tout conseil concernant le juste prix (rapport qualité/prix) d'un sujet.
- Respecter la « fourchette de prix » conseillée et pratiquée au sein de l'AIME (1350 - 1600€ (AG 2014)).
- Ne jamais subordonner le transfert de propriété ou la remise du pedigree à la fourniture d'un certificat de stérilisation.

10 GARANTIES



Offrir à tout acquéreur d'un chat Mau Égyptien issu de ma chatterie les garanties suivantes, sans surcoût :

Éleveur français :

- Outre les garanties légales prévues par le Code Rural : tests FIV-FeLV et identification ADN plus test de déficience en Pyruvate Kinase pour un éleveur. Les tests de filiation génétique seront pratiqués sur l'ensemble des chatons et seront inclus dans le livret d'élevage.
- En cas de vente à l'Étranger, le chaton aura en outre reçu la vaccination antirabique et ne quittera donc pas la France moins de 21 jours après sa vaccination.
Il sera muni de son passeport européen.

Éleveur hors France:

- Vaccination typhus et coryza à jour, ainsi que la vaccination antirabique datant d'au moins 21 jours, tests FIV-FeLV récents et certificat de bonne santé.

11 STÉRILISATION PRÉCOCE

- Si possible, ne pas faire stériliser une femelle de moins de six mois sauf nécessité. La stérilisation précoce étant réservée aux chatons mâles, ceci sera décidé au coup par coup sur avis du vétérinaire de l'éleveur.
- La stérilisation se fait sans surcoût si elle n'est pas faite à la demande expresse de l'acheteur.

12 EXPOSITIONS

- Ne jamais exposer une femelle gestante ou allaitante (art. 8-4 du règlement des expositions LOOF).
- Essayer, si possible, de présenter en exposition un chaton destiné à l'étranger. Cela peut confirmer sa qualité et éviter des discussions ultérieures.



- Ne pas vendre de chaton durant une exposition à une personne totalement inconnue.
- En cas de livraison durant une exposition par une personne m'ayant déjà contacté(e), ne pas lui confier le chaton avant la fin de l'exposition.

13 DÉONTOLOGIE

- Répercuter au bureau de l'AIME (tél **01 30 93 06 49** ou **03 29 32 61 21**) qui est chargé de la communication, les demandes de chatons que je ne pourrais satisfaire.
- Communiquer à l'AIME toute information concernant la race du Mau Égyptien qui me parviendrait afin de permettre d'élargir les connaissances.
- Respecter les dispositions des statuts de l'Association en ce qui concerne la vente ou l'achat de chatons à des éleveurs pratiquant l'hybridation. « Ne pas pratiquer l'hybridation de chats Mau Egyptien avec d'autres races de chats ou d'autres espèces de félidés; ne pas vendre ou acquérir de chatons auprès d'éleveurs pratiquant l'hybridation ».
- **Respecter les clauses de confidentialité.** Les buts, projets et préoccupations de l'AIME n'ont pas à être divulgués sans concertation préalable.

Je m'engage à respecter les exigences de qualité et de déontologie énoncées ci-dessus.

le

Nom en toutes lettres

Signature